



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/489
12 décembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Points 97 et 100 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR
L'AFRIQUE AUSTRALE

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières du projet de résolution
recommandé par la Quatrième Commission (A/33/456, par. 10)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Hamzah Mohammed HAMZAH (République arabe syrienne)

1. A sa 57^{ème} séance, le 12 décembre 1978, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/33/74), relatif aux incidences administratives et financières du paragraphe 4 du projet de résolution recommandé par la Quatrième Commission (A/33/456, par. 10). Dans l'état qu'il a présenté (A/C.5/33/74), le Secrétaire général a indiqué que les incidences financières du projet de résolution se chiffraient à 38 600 dollars, dont 11 600 dollars pour les services de conférence et 27 000 dollars pour la réalisation d'une évaluation du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Le Secrétaire général a en outre indiqué que le montant de 11 600 dollars serait inclus dans un état récapitulatif des dépenses relatives aux services de conférence, qui serait présenté vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, mais qu'un montant de 27 000 dollars devrait être inscrit au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979.

2. Dans une déclaration orale, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué que le Comité consultatif avait noté qu'à ce stade, seul un montant de 27 000 dollars était demandé, et que le montant prévu au titre des services de conférence, soit un total de 11 600 dollars, serait examiné par l'Assemblée générale à une date ultérieure, au moment de l'examen de l'ensemble des prévisions de dépenses au titre du calendrier révisé des conférences pour 1979.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé sans opposition d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Quatrième Commission (A/33/456, par. 10), un crédit additionnel de 27 000 dollars devrait être inscrit au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice 1978-1979, et que le coût des services de conférence à prévoir, d'un montant n'excédant pas 11 600 dollars, serait examiné ultérieurement, dans le cadre de l'état récapitulatif des dépenses relatives aux services de conférence pour 1979.
